

REGLEMENT INTERIEUR 2023

Tarifs:

Idilia.		
- Carte annuelle	70€	
- Carte conjoint	50€	
- Carte enfant (-16ans)	50€	
- Carte vacances (15jours)	25€	
- Carte à la journée	7€	
- Carte pêche de nuit (24H)	15€	
- Carte pêche de nuit (48H)	25€	

Achetez votre carte avant de pêcher

Dates de pêche à la carpe de nuit :

- Février :
- Mars: 10 et 11 24 et 25 7 et 8 - Avril: 21 et 22 - Mai: 5 et 6 19 et 20 - Juin: 2 et 3 16 et 17 30 - Juillet: 1 14 et 15 28 et 29 11 et 12 25 et 26 - Août: - Septembre: 8 et 9 22 et 23 -Octobre: 6 et 7 20 et 21 - Novembre: 3 et 4 17 et 18 - Décembre 1 et 2 15 et 16

Pêche de la carpe interdite pendant la fraie

Environnement:

Vous aimez la pêche, la nature, vous avez pensé à apporter votre matériel et votre casse-croûte, en partant vous n'oubliez pas votre équipement donc :

Emportez vos détritus

Baignade, camping, caravaning et feu à même le sol sont interdits.

Garde de pêche:

Weiss Jacky	03.29.30.75.69
Barjonet Jean-Yve	es 06.11.65.04.01
Leroy Jerome	06.82.48.81.79
Weiss Laurent	06.38.95.79.02
Petit Sebastien	06.08.64.46.64

Conditions de pêche:

Fermeture du carnassier du samedi 28 janvier au vendredi 14 Avril

Pêche du carnassier :

- 3 cannes autorisées (2 cannes au vif et 1 canne au coup).
- Un hameçon double par ligne.
- Interdit de pêcher aux leurres (cuillère, poisson d'étain, poisson nageur, leurre souple et mort manié).
- La pêche avec deshameçons triples est prohibée.
- Barque et float tube interdits.

Limitations:

- Brochet supérieur à 60 cm et inférieur à 80 cm.
- Sandre supérieur à 50 cm et inférieur à 80 cm.
- Perche inférieur à 30 cm.
- Prises limitées à 1 brochet ou 1 sandre par jour.

La pêche est formellement interdite au-delà des panneaux et des cabanes à canard signalant la réserve.

Pêche de la carpe :

- 2 cannes par pêcheur et une canne au coup ou à l'anglaise)
- Tapis de réception avec rebord obligatoire (mouillé).
- Sac de conservation interdit.
- Kit soins poissons vivement recommandé.
- Tresse en corps de ligne interdite.
- -Toute carpe sera remise à l'eau et manipulée avec soin (restez à proximité du poisson pendant la mise au sec).
- L'amorçage se fera de manière modérée.
- Amorçage via bateau amorceur autorisé (en test pour 2023).
- Les pêches de nuit se pratiquent sous autorisation du bureau de l'association et selon les dates ci-contre.

Responsabilités:

- L'association décline toute responsabilité en cas d'accident.
- L'adhérent a sous sa responsabilité toute personne l'accompagnant et doit lui faire respecter le règlement.
- Toutes infractions constatées sera suivi de sanction, exclusion temporaire ou définitive.
- Aucun véhicule ne devra être stationné dans la forêt, sur la digue et après la barrière. Interdiction formelle d'entrer dans la forêt domaniale, même pour y décharger son matériel.

Sur demande, tout pêcheur devra présenter sa carte aux gardes de pêche. Il est interdit de se rendre sur place la nuit pour réserve un poste. Tout pêcheur enfreignant le règlement se verra interdire l'accès au plan d'eau.

Heures légales de pêche, 30 minutes avant le lever du soleil et 30

Pour plus d'informations et pour une meilleure communication n'hésitez pas à contacter les gardes de pêche.